

Statistiques annuelles de la création de places de crèches par les adhérents de la FFEC

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 20 mars 2026 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches publie les résultats de ses statistiques annuelles et appelle à un Plan Rebond pour la Petite Enfance

Chaque année, la FFEC demande à ses adhérents de remonter des chiffres clés de leur activité. Le tableau récapitulatif et comparé de la création-destruction de places de crèches est disponible à la fin du communiqué.

Au 1^{er} janvier 2026, la Fédération Française des Entreprises de Crèches représente 1 000 entreprises employant **28 000 salariés** et gérant **3 200 établissements d'accueil du jeune enfant**, soit **72 000 places de crèches et micro-crèches**. Les adhérents de la FFEC représentent 14,4% des 499 090 places de crèches de France (recensement ONAPE 2025).

Création de crèches quasi-nulle dans le secteur privé & destructions en hausse de 225%

En 2025, les crèches privées ont enregistré **les pires chiffres de destruction de places de crèche et de création nette depuis 2017** : 506 nouvelles places de crèches pour les familles car malgré la construction de 3 114 places (chiffre le + bas depuis 2017 hors Covid), les destructions de places de crèche ont explosé : + 225%, **+ de 2 600 places de crèches détruites en 2025**, car les recettes ne sont pas indexées sur l'augmentation réelle des charges.

Tableau FFEC de la création de places chez les entreprises de crèches adhérentes de la FFEC

	Total de création nettes de places de crèches par an	Nombre de places créées de crèches PSU	Nombre de places créées de micro- crèches PAJE	Total de créations brutes de places de crèches par an	Nombre de places fermées de crèches PSU	Nombre de places fermées de micro- crèches PAJE	Total de destructions brutes de places de crèches par an
Année 2025	506	2 185	929	3 114	2 198	410	2 608
Année 2024	2 498	1 988	1 312	3 300	649	153	802
Année 2023	4 596	2 698	2 524	5 222	546	80	626
Année 2022	3 861	1 690	2 660	4 350	464	25	489
Année 2021	2 911	2 048	1 218	3 266	295	60	355
Année 2020	2 298	1 628	898	2 526	218	10	228
Année 2019	3 325	2 560	1 112	3 672	297	50	347
Année 2018	3 204	2 255	949	3 204	non-recensé	non-recensé	non-recensé
Année 2017	4 271	3 074	1 197	4 271	non-recensé	non-recensé	non-recensé

Nombre de places créées = nombre de places ayant bénéficié d'un agrément PMI dans l'année civile (création d'établissement ou augmentation du nombre de places d'un établissement existant)

Nombre de places fermées = nombre de places ayant fait l'objet d'une annulation d'agrément PMI dans l'année civile (fermeture définitive d'un établissement ou réduction de capacité du fait de difficultés économiques)

Source : Statistiques internes FFEC 2017-2025

Les entreprises adhérentes de la FFEC appellent à un Plan Rebond pour la Petite Enfance pour ne pas faire de 2023-2027 la période la plus destructrice de places d'accueil.

Si le Gouvernement ne décrète pas la mobilisation générale pour la Petite Enfance, la COG 2023-2027 qui devait voir le déploiement du Service Public de la Petite Enfance, risque fort d'être la « **COG de la Honte** », celle qui, au lieu de construire 100 000 nouvelles places pour les familles, aura détruit des places au détriment des familles.

Des solutions existent, finançables par les places non-construites, au bénéfice de la qualité.

Pour l'année 2026, au moins 200 des 430 millions d'euros dédiés à la création de places ne seront pas dépensés, comme cela a déjà été le cas en 23 (313 millions), 24 (222 millions) et 25 (224 millions).

Environ 600 millions d'euros déjà budgétés entre 25 et 27 pourraient être consacrés à empêcher la destruction des places existantes et à soutenir la qualité d'accueil dans toutes les crèches publiques comme associatives ou privées, de toutes tailles et PSU comme PAJE.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches demande **un Plan Rebond pour la Petite Enfance comportant :**

- **L'ouverture du bonus attractivité à tous les professionnels de crèches et de micro-crèches**, sur la base de l'augmentation réelle prouvée par accord d'entreprise
- **La formation en urgence de nouveaux professionnels, notamment en faisant progresser ceux qui sont déjà salariés de nos établissements**, grâce à un soutien public renforcé des VAE et de l'apprentissage
- **Des financements publics qui suivent a minima l'augmentation des coûts, dans toutes les crèches de tous statuts** PSU comme PAJE (revalorisation de la PSU comme des plafonds horaires du CMG par la prise en compte de l'augmentation du coût du travail et de l'inflation).

La FFEC appelle donc l'ensemble des gestionnaires de crèches de tous statuts (privé, associatif, mutualiste, municipal...) à agir afin le Gouvernement garantisse des solutions d'accueil en qualité et pour toutes les familles qui le souhaitent.

Afin de rétablir la confiance par la transparence, la FFEC demande à nouveau la publicité des contrôles et évaluations de toutes les crèches en **rendant accessibles au public les résultats** sur le modèle [Alim-confiance](#) (sécurité des cantines) ou [Qualiscope](#) (qualité des hôpitaux et établissements médico-sociaux).

Comme elles l'ont toujours fait, les entreprises de la Fédération se tiennent à l'entière disposition du Parlement, du Gouvernement, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et des Administrations pour contribuer efficacement à la conception d'une offre d'accueil qui réponde aux besoins des parents et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : – **NOUVEAU** – chiffres au 1^{er} janvier 2026

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 000 entreprises** adhérentes représentant **3 200 établissements**, soit **72 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#) qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »

Références :

ⁱ 499 090 places de crèches en 2024 : 419 790 places PSU (cf p.41) & 79 300 places micro-crèches PAJE (cf p.43) Rapport de l'Observatoire National de la Petite Enfance (ONAPE) 2025 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) : <https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/observatoire-national-de-la-petite-enfance-onape>